

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.015

L'An deux Mille Huit, le 27 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 Mars 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 Mars 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par Mme PELLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 33

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **CONSTRUCTION DE L'UNITE DE TRAITEMENT DES PESTICIDES
STATION EAU POTABLE « LA BOURGEOISIE »
ATTRIBUTION DES MARCHES NEGOCIES**

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 09 octobre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les missions de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une unité de traitement des pesticides de « La Bourgeoisie » au groupement SAUNIER ET ASSOCIES (B.E.T. mandataire) / RAGONNEAU (Architecte).

Le permis de construire de cet ouvrage a été accordé par la mairie de Saujon le 30 juillet 2007.

Le dossier établi par le maître d'œuvre comprend trois lots :

- lot n° 1 : Génie-civil
- lot n° 2 : Equipements hydrauliques et électriques
- lot n° 3 : Voirie et réseaux divers

Dans le cadre de cette procédure fixée par le Code des Marchés Publics, les opérations suivantes se sont successivement déroulées :

- Envoi de l'avis à la publication le 11 octobre 2007,
- Parution dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics – annonce n° 07.238.370,
- Date limite de réception des candidatures : 07 novembre 2007 à 12 H 00,

Douze entreprises ont envoyé leur candidature. Dix candidats ont été autorisés à remettre une offre. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 décembre 2007 à 12 H 00. Quatre entreprises ont remis une offre.

Au vu de la faible concurrence, il a été décidé de proroger le délai de remise des offres pour le lot n° 1. La nouvelle date de réception des offres a été fixée au 28 janvier 2008.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 mars 2008, a retenu pour la construction de l'unité de « La Bourgeoisie » les offres des entreprises suivantes :

- | | |
|---|------------------|
| - Lot n° 1 – Génie-civil : | |
| G.T.M. (17137 L'HOUMEAU) | 652 853,10 €H.T. |
| - Lot n° 2 – Equipement hydrauliques et électriques : | |
| C.E.R. (17200 ROYAN) | 895 240,00 €H.T. |
| - Lot n° 3 – Voirie - Réseaux Divers : | |
| S.C.R.E.G./DAVID (17200 ROYAN) | 114 563,59 €H.T. |

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de construire une unité de traitement des pesticides à la station de production d'eau potable de « La Bourgeoisie »,
- VU le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 06 mars 2008,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la procédure négociée pour la construction d'une unité de traitement des pesticides à la station de production d'eau potable de « La Bourgeoisie »
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer toutes les pièces relatives à ces marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 – Génie-civil :
G.T.M. (17137 L'HOUMEAU) pour un montant estimé à 652 853,10 €H.T.
 - Lot n° 2 – Equipement hydrauliques et électriques :
C.E.R. (17200 ROYAN) pour un montant estimé à..... 895 240,00 €H.T.
 - Lot n° 3 – Voirie - Réseaux Divers :
S.C.R.E.G./DAVID (17200 ROYAN) pour un montant estimé à 114 563,59 €H.T.
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2008.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT